

Date de convocation
21 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDEDA (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mme Christine CHEVALIER, Maire.

Date d'affichage du compte rendu
3 juillet 2019

Nombre de conseillers	
en exercice	présents
23	19

Pouvoirs donnés
4

Secrétaire de séance
Hervé LOUARN

PRÉSENTS		
Mme CHEVALIER, Maire – M. KERLAN - M. CATTIN - M. THÉPAUT – M. TRÉGUER - Mme POULNOT-MADEC – M. LE GOFF, adjoints.		
M. CARIOU – M. GODEC – M. CORBEL – M. GUIZIOU - Mme PELLEN – Mme POUILLAIN –M. GAILLARD – Mme FAVÉ – Mme PRONOST - M. LOUARN – M. MASQUELIER – M. COAT, conseillers municipaux.		
ABSENTS EXCUSÉS		
Cathy LARIDAN Philippe MARTIN Rachel MARZIOU Pierre-Louis LE CAM	Pouvoir à	Christine CHEVALIER Alexandre TREGUER Christophe CARIOU Isabelle POULAIN
Christophe Cariou arrivé à 18h31		

PRÉAMBULE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2019

Présentation :

Mme le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juin 2019.

Discussion : M. THÉPAUT transmet par écrit les propos à M. ROUSIC pour compléter le PV.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 21 voix pour :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2019.

1^{ÈRE} QUESTION

INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Présentation :

En vertu des délégations qui me sont accordées, j'informe le conseil municipal des décisions suivantes :

- Semaine Nomade (spectacle : « On a marché sur la Banquise ») – Association Pinnipèdes – 150 €
- Tournée des Abers – Patronage Laïque du Pilier Rouge – 500 €
- Dépliants flyers Rando – Michel ACQUITTER – 565 € HT
- Dépliants flyers Rando – Média Graphic – 585 € HT
- Plan-Guide de Landéda – Michel ACQUITTER – 626 € HT
- Rendez-vous de l'été – PRIM – 331 € HT

- Plan Guide de Landéda – Média Graphic – 820 € HT
- Informatique réseau – SYGESPRO – 1 822,14 € HT
- Achat de jardinières – TANGUY – 4 476,96 € HT
- Entretien TROMENEC – AGSEL – 460 € HT
- Aide juridique – SVP – 300 € HT/mois
- Bornage de différents terrains – Yannick OLLIVIER – 5 110 € HT

Sur avis de la Commission des Finances :

- Rénovation de la Cantine scolaire – 82 045 € HT

Lot(s)	Attributaire	Montant HT	Note
02	LARVOR 10 Rue Amiral Gueprat 29200 BREST SIRET : 63602013300014	42 500,00 €	96.0

Lot(s)	Attributaire	Montant HT	Note
04	DAVY CONSTRUCTION Parc d'activités de Sainte-Croix 8 Rue Jean Perrin 22190 PLERIN SIRET : 49728013100044	32 159,46 €	94.0
05	SARL CLAIRALU 850 Route de Keraudren 29580 GOUESNOU Courriel : clairalu@wanadoc.fr Tél. : 0298077269 Fax. : 0298077482 SIRET : 38042214700013	20 190,00 €	94.0
06	REA SERVICE ZA de Rulea 29430 LANHOUARNEAU SIRET : 42281294100025	15 764,00 €	94.68
07	SARL LAPOUS ZI de KERBRIAND BP 6 29610 PLOUIGNEAU Courriel : contact@lapous.com Tél. : 0298677287 Fax. : 0298677985 SIRET : 35341651400019	40 783,10 €	95.0
08	CELTIC CHAUFFAGE 156 Rue Jules Janssen BP 32 29490 GUIPAVAS SIRET : 40285620700038	65 727,71 €	100.0
09	SARL BLEUNVEN MONOT ZA de PENHOAT Rue Gustave Eiffel 29860 PLABENNEC Courriel : bleunven.monot@wanadoo.fr Tél. : 0298477328 SIRET : 41856743400034	23 485,64 €	100.0
10	SARL GORDET ZI de PENHOAT 159 Rue Gustave Eiffel 29860 PLABENNEC Courriel : ets.gordet@orange.fr Tél. : 0298077047 SIRET : 40345845800029	23 125,62 €	94.0
11	DECORS ET TECHNIQUES 5 Rue Maupertuis 29200 BREST SIRET : 33353013700046	10 781,60 €	92.0

Discussion : NÉANT.

Mme le Maire vous prie de bien vouloir prendre note de ces décisions.

2^{ÈME} QUESTION

MONTANT DE LA PARTICIPATION À L'EPCC

Présentation : Rapporteuse, Mme le Maire,

Le 15 décembre 2014, le conseil municipal de Landéda a décidé d'adhérer à l'EPCC pour les enfants. Le montant maximum de participation prévu par année scolaire était fixé à 20 000€.

Il est proposé d'augmenter la participation de la commune à compter de 2019, soit un montant de participation de 21 000€.

Je vous propose donc :

- de fixer le montant de la participation à 21 000€
- de m'autoriser à signer tous les documents afférents à cette décision.

Discussion :

David KERLAN : L'EPCC, dans les années à venir, veut se développer sur tous les plans artistiques. Danse. Arts du cirque. Cours de langue. 5 interventions dans les écoles avec succès. Complet pour l'année à venir. 7 écoles au total. De la présentation d'instruments ou spectacle ou danse.

Jean Luc CATTIN : 60 enfants. Musique ou éveil musicale. Pas encore assez l'habitude de les solliciter par exemple dans le cadre de la fête de la musique et/ou cérémonies.

Peuvent également sonoriser avec efficacité et professionnalisme.

Mme LE MAIRE : crainte au départ. Evolution vers un système qui plait à tous.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 21 voix pour,

- DÉCIDE de fixer le montant de la participation pour les enfants inscrits à l'EPCC à 21 000€.

- AUTORISE Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tout document afférent à cette affaire.

3^{ÈME} QUESTION

FORFAIT SCOLAIRE, SUBVENTIONS AUX ÉCOLES ET PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ÉLÈVES DU DISPOSITIF ULIS

Présentation : Rapporteuse, Mme Le Maire,

I – Forfait scolaire

Un contrat d'association a été passé entre l'état et l'école Notre Dame des Anges de Landéda par arrêté préfectoral du 18/07/1980.

Le conseil municipal, lors de la séance du 25 novembre 1983, avait adopté la parité entre le coût d'un élève de l'enseignement public de la commune et de l'enseignement privé.

Le précédent forfait communal arrivait à expiration le 31/12/2018. Il y a donc lieu de fixer un nouveau forfait par élève à compter du 01/01/2019.

La commission affaires scolaires s'est réunie le 17 juin 2019 et propose, d'établir le forfait scolaire pour l'année 2019 pour l'école Notre Dame des Anges à 780 € par élève pour 113 élèves à la rentrée de septembre 2018. Pour mémoire : 950 € en 2017.

II- Subventions aux écoles

Les activités périscolaires sont subventionnées pour chaque école.

Cette année il est proposé de subventionner les activités périscolaires à hauteur de 35€ par élève.

Les activités nautiques seront subventionnées à hauteur de 9€ par enfant et par séance comme l'année précédente. Le versement de cette subvention dans sa globalité se fera sur présentation de factures par les établissements.

Pour la garderie de chaque école, la subvention est de 2 576 € pour chacune d'elle.

III – Participation aux frais de fonctionnement pour les élèves du dispositif ULIS

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs au service de la construction du parcours des élèves en situation de handicap. Elles leur proposent, en milieu ordinaire, des modalités d'apprentissage et des enseignements adaptés.

L'école Argoat Sacré-Cœur, de Lesneven, a fait une demande de participation aux frais de fonctionnement auprès de la commune de Landéda pour les 2 élèves résidant sur la commune qui y sont scolarisés.

Je propose de verser un montant par élève de 938,17€ par élève.

Je vous propose donc :

- de fixer le montant du forfait scolaire dû à l'école privée sous contrat d'association avec l'Etat Notre Dame des Anges à 780 € par élève pour l'année 2018,
- de fixer la subvention pour les activités périscolaires à hauteur de 35€ par élèves
- de fixer un montant de 9€ par élèves et par séance qui sera versée sur facture pour financer les activités nautiques,
- de fixer pour la garderie la subvention à 2 576 € pour chacune des écoles de la Commune,
- de fixer la participation aux frais de fonctionnement pour les 2 élèves du dispositif ULIS à 1876,34€,

Discussion :

Philippe MASQUELIER : Pour la garderie mieux d'avoir un forfait / subvention basé sur l'unité de temps par élève et ou personnel.

Mme LE MAIRE : rappelle que la mairie met du personnel à disposition.

David KERLAN : le personnel sera embauché par la garderie et la subvention sera augmentée en conséquence. Système par unité de temps élève compliqué car peu d'enfant sur la fin pour autant il faut du personnel.

Jean Luc CATTIN : qui de l'autre garderie ? Forfait identique à l'an passé.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 21 voix pour :

- DÉCIDE de fixer le montant du forfait scolaire dû à l'école privée sous contrat d'association avec l'Etat Notre Dame des Anges à 780 € par élève pour l'année 2019.

- FIXE la subvention pour les activités périscolaires à hauteur de 35€ par élèves.

- FIXE un montant de 9€ par élève et par séance qui sera versée sur facture pour financer les activités nautiques.

- FIXE pour la garderie la subvention à 2 576 € pour chacune des écoles de la Commune.

- **FIXE le montant de la participation aux frais de fonctionnement pour les élèves du dispositif ULIS de l'école Argoat Sacré-Cœur à 1876,34€.**

- **DIT que les dépenses seront imputées à l'article 65738//213 du budget général.**

4^{ÈME} QUESTION

ÉCOLE DES SPORTS

Présentation : Rapporteur, M. David KERLAN,

1- Le fonctionnement

L'École Municipale des Sports (EMS) est une initiative de la commune de Landéda à destination des enfants âgés de 4 à 8 ans. Elle est organisée par le service Enfance Jeunesse et est encadrée par l'éducateur sportif Territorial diplômé d'Etat.

La vocation de cette école est d'initier, d'éduquer et de transmettre le goût et les valeurs du sport telles que l'effort, le respect, la coopération...

Proposée sur différents créneaux sur la journée du mercredi, l'approche de l'école des sports se limite à l'initiation et la découverte, mais ne prépare en aucun cas à la compétition. Elle n'entre pas en concurrence avec les associations de la commune, elle en est complémentaire.

Elle a pour objectif de développer de manière ludique les différentes capacités (motrices, cognitives, affectives...) des enfants au travers d'activités sportives.

Son fonctionnement permet à l'enfant de s'essayer à différents domaines afin de trouver le sport le plus adapté à ses envies et ses capacités. En effet, l'enfant découvrira un maximum d'activités différentes au cours d'une même année scolaire. L'EMS est une « passerelle » vers le milieu associatif local.

L'école des sports ouvrira ses portes dès la rentrée de septembre 2019.

Les inscriptions se font pour l'année scolaire entière, elles sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée en fonction du nombre de places disponibles prévue sur chaque tranche d'âge (4/5 ans et 6/8 ans).

2- Les tarifs

Le paiement des activités s'effectue en mairie auprès de l'éducateur sportif. Par chèque, espèce, ou coupon sports (pour ces 2 derniers modes de paiement, le montant des chèques doit être inférieur au montant de la cotisation, il n'y a pas de rendu de monnaie sur ces titres de paiement) pour une année sportive de septembre à juin.

Le paiement peut se faire en plusieurs fois (3 fois).

Ce tarif comprend séance par semaine du 04 Septembre au 24 Juin durant les périodes scolaires (soit 35 séances).

	Prix total pour l'année scolaire
Pour 1 enfant	87,50€ - Soit 2,50€ la séance
Pour 2 enfants et +	70,00€/Enfant - Soit 2,00€ la séance

Je propose au conseil municipal :

- d'adopter la proposition de fonctionnement de l'école des sports ;
- de valider le règlement de l'école des sports ci-joint ;
- d'adopter les tarifs proposés ci-dessus ;

- de m'autoriser à signer au nom et pour le compte de la Commune, tout document afférant à cette affaire.

Je vous prie *de bien vouloir délibérer*.

Discussion :

Philippe MASQUELIER : noter que le forfait est par enfant.

David KERLAN : Petits groupes. Développer/coopérer avec les associations. Initiation à divers sports.

Danielle FAVE : que se passe-t-il si Matthieu tombe malade ?

David KERLAN : annule si l'intervenant est malade. Echange autour de la disponibilité de Matthieu.

Matthieu renforcé par les associations ou autres structures de sport (exemple = Coopération avec l'école de Surf de Plouguerneau).

Matthieu travaille son programme. Travail en septembre après forum asso. Pourrait avoir un lien avec les moussaillons. Liens avec les autres associations sportives.

Anne POULNOT-MADEC : si malade longtemps il sera remplacé.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 23 voix pour :

- DÉCIDE d'adopter la proposition de fonctionnement de l'école des sports.
- DÉCIDE de valider le règlement de l'école des sports ci-annexé.
- DÉCIDE d'adopter les tarifs proposés ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tout document afférant à cette affaire.

5ÈME QUESTION

ESPACES DE LOISIRS ITINÉRANTS

Présentation : Rapporteur, M. David KERLAN

Afin de proposer un panel éclectique d'activités, la municipalité a décidé de faire intervenir sur la commune la Fédération sportive et culturelle de France qui a développé un dispositif nommé Espace de Loisirs Itinérant. Ce dernier est déjà en vigueur sur la commune depuis octobre 2018.

La Fédération mène des activités sportives mais aussi culturelles pour le public des 10-17 ans. Le groupe est de 28 jeunes maximum.

La convention est arrivée à échéance, nous avons demandé à la Fédération de nous transmettre une proposition pour les vacances d'été afin que le dispositif puisse perdurer sur la commune. Le tarif d'adhésion pour la Commune est de 3 480 € pris en partie en charge par la CAF.

La tarification pour les familles se fait de la manière suivante et ne comprend pas le repas du midi ni le goûter :

Tarifs semaine 5 jours				
tarifs familles en fonction du Quotient Familial (QF)	semaine 1 ^{er} enfant	semaine 2 ^{ème} enfant	semaine 3 ^{ème} enfant	tarif journée par enfant
QF < 650	28.30€	27,30€	26,30€	6,60€
QF de 651 à 1099	31.40€	30.40€	29.40€	8,60€
QF de 1099 à 1499	33,70€	31.70€	29,70€	10,60€
QF > 1500	40,45€	38,45€	36,45€	11,60€
non allocataire	49,50€	47,90€	45.90€	12,60€

Le calendrier est le suivant :

- Du 08/07 au 19/07/2019
- Du 26/08 au 30/08/2019

La Commune doit également prendre en charge l'hébergement de l'équipe de l'espace à savoir un directeur et deux animateurs.

Les dépenses seront imputées à l'article 6042//422.

Sur proposition favorable de la Commission Enfance-Jeunesse du 11 juin 2019, je vous propose donc :

- d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec la Fédération Sportive et Culturelle de France pour la mise en place d'un espace de loisirs itinérant pour un montant de 3 480 €.
- D'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à solliciter tous les financements possibles.

Discussion : NÉANT.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- AUTORISE Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention ci-annexée avec la Fédération Sportive et Culturelle de France pour la mise en place d'un espace de loisirs itinérant pour un montant de 3 480 €.

- AUTORISE Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à solliciter tous les financements possibles.

- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 6042//422 du budget général.

6^{ÈME} QUESTION

SUBVENTIONS

Présentation : Rapporteur, M. David KERLAN

1- Subvention sportif de haut niveau

M. KERLAN, adjoint au Maire, informe l'assemblée que la commission association a été sollicitée financièrement par le Dojo des Abers. Evan CORFA, 17 ans, habitant de Landéda, licencié au Dojo des Abers a été titré champion de Bretagne de 2^{ème} division Sénior dans sa catégorie. Il a également été

médaille de bronze des moins de 60kg au championnat de France UNSS, en avril. La prochaine étape est le championnat de France de première division.

Les déplacements sont en grande partie à la charge de la famille et de l'association. C'est pourquoi l'association Dojo des Abers sollicite une subvention exceptionnelle afin de les aider à financer les déplacements nationaux.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux jeunes athlètes de haut niveau landédaens, la commission vie associative, animations et culture, lors de sa réunion du 19 juin 2019, propose d'attribuer une aide financière de 300€.

2- Subventions supplémentaires

M. KERLAN informe que lors de l'attribution des subventions au conseil municipal du mois de mai, il n'a pas été attribué de montant de subvention pour l'association Danserien An Aberiou et Aber VTT. La commission vie associative, animations et culture propose donc d'attribuer une subvention d'un montant de 100€ à l'association Danserien An Aberiou et un montant de 400€ de subvention pour l'association Aber VTT.

Je propose au conseil municipal :

- d'adopter les propositions faites ci-dessus ;

Discussion : NÉANT.

David KERLAN : il va falloir peut être avoir une action vis-à-vis des AUTRES sportifs de haut niveau de la commune.

Philippe MASQUELIER : question combien reste-t-il ?

David KERLAN : reste 700€ post attribution des nouvelles subventions.

Philippe COAT : 700€ conservé pour des besoins en cours d'année.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- DÉCIDE d'attribuer les subventions aux associations de la manière suivante :

- 300€ pour l'association Dojo des Abers ;
- 100€ pour l'association Danserien An Aberiou ;
- 400€ pour l'association Aber VTT.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au chapitre 12.

7ÈME QUESTION

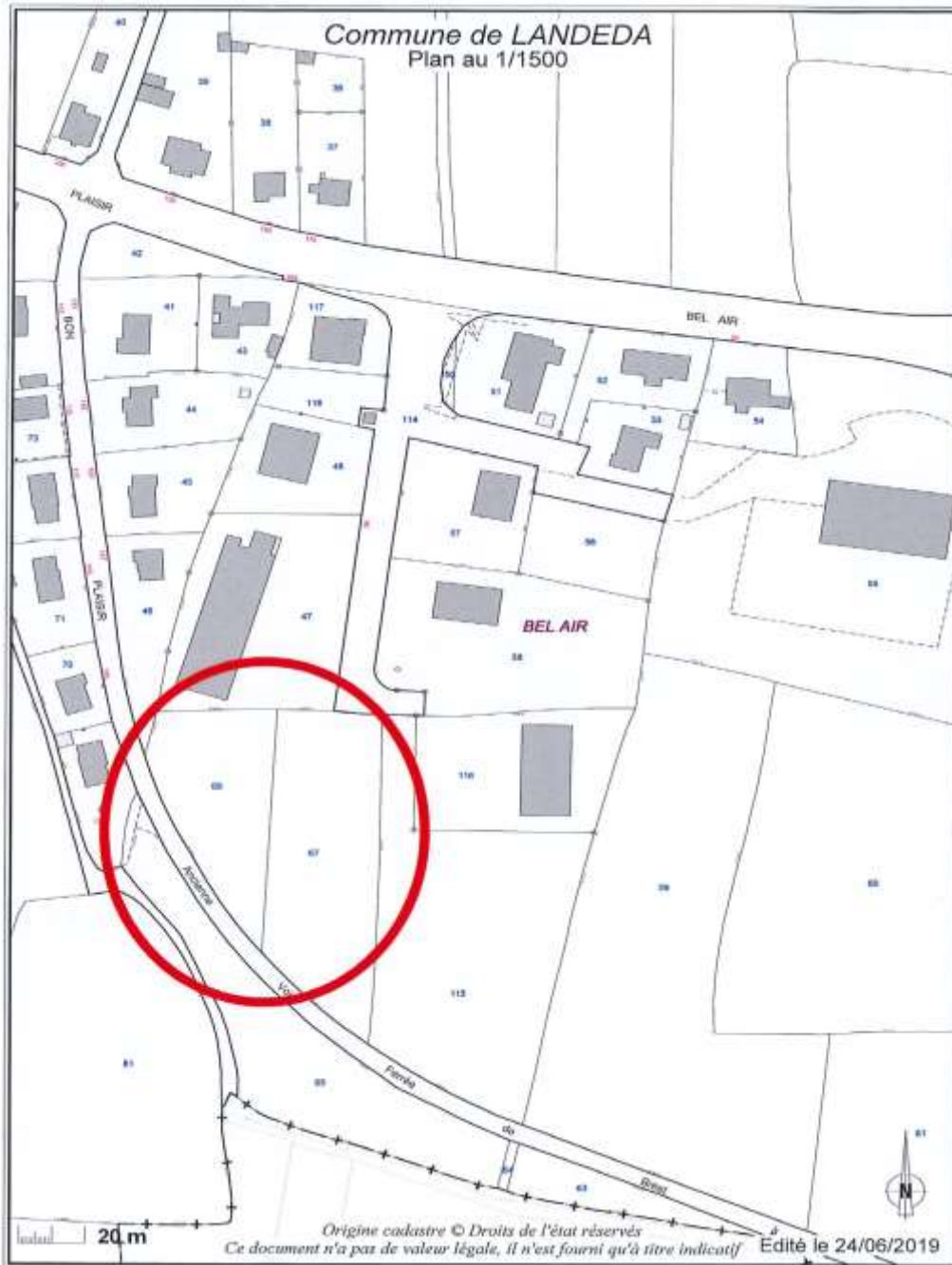
ACHAT DE TERRAINS

Présentation : Rapporteur, M. Bernard THÉPAUT

Mme JAOUEN souhaite vendre 2 parcelles à Bel Air cadastrées section BV n°67 et n°68 pour une superficie totale de 5 242 m².

Elle fait une proposition de 8€ le m² soit 41 936 €.

Les 2 parcelles se trouvent en zone UI au plan d'occupation des sols en vigueur actuellement.



La commission urbanisme réunie le 20 juin dernier a émis un avis favorable à cette acquisition. Plusieurs artisans souhaitent s'installer sur la Commune. À ce jour aucun terrain n'est disponible. Aussi la Commune déposerait un permis groupé pour plusieurs locaux qui seraient ensuite revendus ou loués.

Sur avis de la Commission d'urbanisme, je vous propose donc d'acquérir ces parcelles pour un montant de 8€/m².

Discussion :

Mme LE MAIRE : permet de finaliser la zone artisanale. Volonté de dynamiser la vie économique

Philippe MASQUELIER : le prix a-t-il été validé par les domaines ?

Bernard THEPAUT : situation d'urgence et en deca du seuil des domaines. Prix raisonnable et permettra d'équilibrer les comptes même en équipant les terrains. Si vente par lot opérations qui sera probablement équilibrée facilement et rapidement.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- **DÉCIDE d'acquérir les terrains cadastrés section BV n°67 et 68 au montant de 8€/m².**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tous les documents nécessaires à la transaction.**

8ÈME QUESTION

FIXATION DU TARIF DU MOUILLAGE DANS LES ZMEL

Présentation : Rapporteur, M. Bernard THÉPAUT

Par arrêté en date du 25 mars 2019, M. le Préfet du Finistère conjointement avec M. le Préfet maritime a entériné l'existence de trois zones de mouillages d'équipements légers (ZMEL) sur la commune de Landéda. Elles se situent à Kameuleud, aux Anges et à Cézon. Pour rappel, celle de Broënnou/Toul An Dour est gérée directement par une association qui a son propre arrêté.

Ces trois zones représentent 52 mouillages. Ces espaces sont assimilés à de l'occupation du domaine public maritime et, par conséquent, une redevance sur ces trois zones est à devoir à l'Etat.

Le montant pour 2019 est de 3 848 € pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.

Par conséquent, un tarif peut être demandé aux usagers. Il est à rappeler qu'aucun usager ne peut faire mouiller son bateau en dehors de ces ZMEL.

La commission des finances propose un tarif à l'année de 100 € par mouillage qui doit couvrir à la fois la redevance mais également les frais engagés pour la constitution des zones (balisages...) et le suivi administratif et comptable.

Sur avis de la Commission des finances, je vous propose donc de fixer le tarif annuel de chaque mouillage des ZMEL à 100 €.

Discussion : NÉANT.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- **DÉCIDE de fixer le tarif annuel de chaque mouillage à 100 €.**

9ÈME QUESTION

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE N°3

Présentation : Rapporteur, M. Alexandre TRÉGUER

La portion de voirie entre la mairie et le rond-point de Keruhelgwenn de la voie communale n°3 est dégradée et pose des problèmes de sécurité pour les piétons aux abords de l'école. De plus, les vitesses constatées sont élevées. Un projet de réaménagement de cet axe est à l'étude. Ce projet est porté par la mairie accompagnée, sur la partie maîtrise d'œuvre, par l'Atelier de l'île, bureau d'études d'architectes-paysagistes implanté à Brest.

Cette voie dessert la Mairie et l'école privée Notre-Dame des Anges ainsi que plusieurs quartiers d'habitations. Son réaménagement répond à une volonté de sécuriser les déplacements piétons, et en particulier ceux des scolaires, de réduire la vitesse des véhicules et de requalifier globalement un des accès au centre-bourg.

SÉCURISATION DES DEPLACEMENTS

Les piétons seront sécurisés sur les trottoirs et les passages piétons ou sur la liaison douce. La chaussée dédiée aux véhicules sera réduite à 5,50 mètres ce qui devrait faire ralentir les automobilistes par rapport à la situation actuelle. Ils seront également ralentis par deux écluses et un plateau au niveau de l'école. La modification du régime de priorité, avec le passage à un système de priorité à droite, est une dernière piste en réflexion pour faire ralentir la vitesse sur cette rue.

ACCESSIBILITÉ DES ESPACES AMENAGÉS À TOUS LES PUBLICS

Les trottoirs le long de la route seront d'une largeur minimale de 1,44m (au moins large). En moyenne la largeur sera de 1,70 mètre. La liaison douce, empruntant l'ancien chemin, sera d'une largeur minimale de 2,00 mètres. Ces largeurs garantiront l'accès aux personnes à mobilité réduite.

A l'avant de l'école et de la mairie, le sol sera de niveau, sans rupture entre les trottoirs et la chaussée.

Une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite sera créée du côté de l'entrée de l'école, ainsi qu'à l'avant de la mairie.

Des bandes podotactiles et des bordures de trottoirs abaissées sont prévues au niveau de chaque passage piéton pour faciliter la circulation sans différence de niveau.

DÉVELOPPEMENT DES ESPACES DÉDIÉS AUX PIÉTONS ET VÉLOS POUR FAVORISER CES USAGES

Le projet intègre la création de trottoirs de part et d'autre de la voie pour sécuriser les circulations piétonnes. Le chemin rural d'Ar Poull Du, parallèle au projet, est aussi intégré au périmètre. Le revêtement de son sol sera amélioré et le chemin sera éclairé pour créer une liaison douce à partir du bourg vers les quartiers situés au sud-ouest du bourg. Cette liaison douce sera accessible aux piétons et aux vélos.

PRISE EN COMPTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Deux arrêts de car (dans chaque sens de circulation) seront créés. Leur aménagement respectera la réglementation en vigueur en matière d'arrêt des véhicules sur la chaussée et des hauteurs de quais.

EMBELLISSEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Les études préalables ont montré que le périmètre du projet présentait plusieurs séquences dont l'enchaînement et les caractéristiques constituent l'ambiance urbaine de cette voie. Les propositions d'aménagement reprennent ce séquençage avec, par exemple, au niveau de l'école et de la mairie, la création de deux zones aux ambiances différentes du reste de l'axe pour bien les marquer et les identifier. Dans ces espaces, le revêtement du sol sera plus clair que le revêtement de la route. Les lieux feront l'objet d'un travail de création d'espaces paysagers, d'installation de mobilier urbain de détente (bancs...) et de stationnement des vélos.

PLAN DE FINANCEMENT

Le projet étant inscrit au projet de territoire, il est éligible au dispositif Patrimoine et Cadre de Vie (PCV) du conseil départemental du Finistère.

A la fin de la phase AVP, le montant des travaux est évalué à 480 320,00€ H.T. Le plan de financement du projet est le suivant :

Coûts		Recettes attendues		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	
Etude de maîtrise d'œuvre	23 950,00€	Département	75 000,00€	14,9%
Prix généraux	9 750,00€	Région	10 500,00€	2,08%
Travaux préparatoires / terrassement	69 156,00€	ADEME – AAP vélo et territoire	23 950,00€	4,7%
Voirie	296 542,00€	Commune	394 820,00€	78,3%
Assainissement EP	34 147,00€			
Terrassement paysagers et plantations	28 700,00€			
Mobilier urbain / ouvrages maçonnés	42 025,00€			
TOTAL	504 270,00€	TOTAL	504 270,00€	

Après la présentation du projet d'aménagement de la voie communale n°3 et de son plan de financement, je vous prie de bien vouloir délibérer.

Discussion :

Danielle FAVE : question sur les écarts de chiffres.

Alexandre TREGUER : études explique la différence. Des réunions publiques très constructives qui ont amené à revoir la copie initiale.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- **APPROUVE le projet.**
- **SOLLICITE les subventions auprès du Conseil départemental, du Conseil Régional et de l'ADEME et autorise le Maire à signer tous documents s'y afférant.**

10^{ÈME} QUESTION

PLAN DE GESTION DU SITE DE TROMÉNEC

Présentation : Rapporteur, M. Alexandre TRÉGUER

Le conseil départemental du Finistère a cédé à la commune de Landéda les parcelles situées sur l'aire de captage d'eau potable de la commune dont il était propriétaire. La commune doit donc désormais assurer la gestion du site. Ce lieu, protégé par un arrêté préfectoral au titre de la protection du captage d'eau potable, est caractérisé par une zone humide au cœur du site, des zones de prairie, des friches, des espaces boisés. Il accueille un parcours sportif. La municipalité s'interroge sur la manière la plus pertinente de gérer le site à la fois pour préserver la biodiversité tout en permettant un usage récréatif du lieu.

Pour être accompagnée dans cette démarche de mise en œuvre d'un plan de gestion, la commune souhaite solliciter les étudiants en master Gestion et Conservation de la Biodiversité à l'Université de Bretagne Occidentale à Brest. En effet, par l'intermédiaire de Broussailles, l'association des étudiants de cette formation, ces derniers mettent en application leurs connaissances et compétences sur des cas d'études concrets. Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du site de Troménec, ils réaliseront, dans un premier temps, un état des lieux du périmètre d'études sur le plan juridique, historique, écologique et enquêteront aussi sur les usages et les perceptions du site. Dans un second temps, ils proposeront des solutions de valorisation.

Cette étude se déroulera de septembre 2019 à mars 2020. Une convention entre la mairie et l'association Broussailles sera établie pour entériner le partenariat. En contrepartie des engagements pris par l'association Broussailles dans le cadre de cette convention, la commune lui versera la somme forfaitaire de 5000 € TTC.

Discussion :

Mme LE MAIRE : la question de pose de savoir s'il faut un nouvel arrêté.

Philippe MASQUELIER : nouvel arrêté veut dire enquête publique.

Alexandre TREGUER : compliqué de faire qq chose. Un travail pour dessoucher l'espace a été fait qui permettra de mieux entretenir et utiliser le terrain.

Philippe MASQUELIER : attention si enquête publique 2 ans de délai et donc retard potentiel sur le projet.

Mme LE MAIRE : volonté de mener une réflexion pour savoir si l'arrêté doit évoluer. Cela n'empêche pas de faire quelque chose en attendant.

Philippe MASQUELIER : réunion en milieu de journée. Philippe déçu de ne pouvoir y participer.

Alexandre TREGUER : créneau ne dépend pas que de la commune.

Mme LE MAIRE : souhait de Philippe d'intégrer le groupe de travail noté.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- DÉCIDE d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention avec l'association Broussailles dans le cadre de la création d'un plan de gestion du site de Troménec.

11^{ÈME} QUESTION

RÉNOVATION DES ARMOIRES ÉLECTRIQUES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Présentation : Rapporteur, M. Alexandre TRÉGUER

Comme tout matériel, l'éclairage public a besoin d'entretien.

Pourquoi la rénovation :

1 - Pour changer l'horloge de commande, passage en horloge astronomique avec un produit identique à ce que nous avons déjà sur la commune.

2 - pour la rénovation les équipements électriques des armoires qui sont vétustes et peuvent présenter un défaut de fonctionnement.

3 - pour la rénovation de 4 coffrets vétustes.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF la commune de LANDEDA afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Rénovation armoire éclairage public.....24 055,74 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF : 12 027,87 €
- ⇒ Financement de la commune :
 - Rénovation armoire..... 12 027.87 € HT

Je vous propose donc :

- D'accepter le projet de réalisation des travaux : rénovation armoire éclairage public,
- D'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 12 027.87 € HT,
- D'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Discussion :

Laurent LE GOFF : Intéressant pour les festivités pour pouvoir modifier les périodes de lumières.

David KERLAN : Horloge astronomique permet de modifier à distance.

Alexandre TREGUER : passage par le logiciel muse.

Laurent LE GOFF : faut-il former un agent. Intéressant car suivant les zones les besoins ne sont pas les mêmes. Signalisation des enfants le matin.

Alexandre TREGUER : En parallèle changement des lampes pour aller vers des consommations plus faibles.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- DÉCIDE d'accepter le projet de réalisation des travaux : rénovation armoire éclairage public.

- DÉCIDE d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 12 027.87 € HT.

- DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

12^{ÈME} QUESTION

CONVENTION POUR L'AGENCE COMMUNALE POSTALE

Présentation : Rapporteuse, Mme le Maire.

La Commune s'est engagée dans l'opération d'aménagement de locaux commerciaux en centre bourg. Ce projet doit accueillir d'un côté la franchise Relais d'entreprises et de l'autre un pôle service public comprenant la police municipale, un point d'information citoyen, un point information tourisme et une agence postale communale.

La Poste située à l'Aber-Wrac'h aujourd'hui, est régulièrement fermée et difficile d'accès. L'enseigne envisage d'ailleurs sa fermeture. Afin de garder ce service essentiel à la population, la Commune a envisagé d'ouvrir avec le concours de la Poste, une agence communale postale.

Ainsi, le service public pourrait être garanti par la Commune avec un financement tant en fonctionnement qu'en investissement de La Poste.

Ce partenariat se fait sur la base de la convention.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la convention avec la Poste dans le cadre de l'ouverture de l'agence postale communale.

Discussion :

Mme LE MAIRE : la poste finance à hauteur d'un mi-temps l'agent. Aide à la commune pour les travaux d'agencement. Pour le futur service réponse au mieux pour les habitants. 9/12 mais également plus tardifs le soir pour ceux qui travaillent hors de Landéda. Peut devenir un pôle d'attractivité.

Solange PELLEN : même agent qui fait tout ?

Philippe MASQUELIER : que devient le local de la poste ?

Mme LE MAIRE : rien de fixé encore. Etat des lieux à faire.

David KERLAN : date de livraison des lieux ?

Mme LE MAIRE : début 2020. Si retard pas de poste pendant la période de décalage.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- AUTORISE Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention ci-annexée avec la Poste.

13^{ÈME} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION DLAL FEAMP POUR ABERS 2020

Présentation : Rapporteuse, Mme le Maire.

PRÉSENTATION DU PROJET VALORISATION ET PROMOTION DES MÉTIERS DE LA MER

À l'occasion des fêtes maritimes de 2020, la municipalité de Landéda souhaite mettre en valeur l'économie de la mer respectueuse de l'environnement : les métiers de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture, les innovations scientifiques visant à protéger les écosystèmes marins et océaniques ainsi que les démarches d'économies circulaires.

Cette idée se base sur deux constats : le premier est que chaque année, les entreprises maritimes locales rencontrent des difficultés pour recruter le personnel nécessaire au bon déroulement de la saison. L'inexistence de vocation pour ces métiers est de plus en plus problématique. Le second constat est le manque de coopération entre les professionnels de la mer présents sur notre commune. Aucune instance de discussion n'existe à ce jour pour créer des synergies communes par exemple.

À travers ce projet, les objectifs sont poursuivis :

- Mettre en lumière les métiers de la pêche, l'aquaculture et la conchyliculture au cours des fêtes maritimes pour faire connaître les filières et les besoins en main d'œuvre, faire naître des vocations et informer sur les formations nécessaires pour accéder à ces métiers.
- Développer des synergies entre acteurs locaux du monde de la pêche, de l'aquaculture et la conchyliculture et, éventuellement d'activités économiques industrielles, afin de créer une instance de rencontre et discussions et pourquoi pas de nouvelles activités innovantes sur le Pays des Abers.

LE CONTENU DU PROJET

1. La valorisation des métiers du territoire et des productions locales à travers une exposition

La mise en valeur des métiers de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture au cours des fêtes d'Abers 2020 passera par la création d'une exposition, des temps de témoignages. Plusieurs supports d'exposition sont à créer. Ils devront être interactifs et ludiques. Pour qu'ils puissent être réutilisés par d'autres acteurs qui souhaitent eux aussi promouvoir ce sujet, ils seront libres de droit et empruntable à l'issue des fêtes maritimes.

L'exposition sera très probablement multisite, à la fois au cœur de la fête sur le Port de l'Aber Wrac'h où un village sera dédié à la découverte de ces métiers mais également disséminée sur la commune pour inviter les visiteurs à découvrir d'autres lieux.

Le contenu de l'exposition est entièrement à créer et éditer : témoignage à recueillir auprès des professionnels, galerie de portrait à réaliser, photographies d'espèces locales à pêcher ou récolter sur les estrans dans le secteur, synthèse des formations qualifiantes, création graphique et mise en page des supports et enfin impressions.

La valorisation de ces métiers, au cœur de la gastronomie locale, passera par des ateliers de collecte d'algues et des cours de cuisine en compagnie de chefs renommés.

2. Les nouvelles de la science du milieu marin

Dans le village dédié basé sur le port de l'Aber Wrac'h, des innovations scientifiques seront présentées et mises en valeur à travers des supports pédagogiques. Des prestataires seront sollicités comme Le science Tour des Petits Débrouillards sur la thématique du littoral et Iodysséus, un projet innovant qui vise à étudier, comprendre, sensibiliser et protéger les aérosols marins à travers un programme de course au large. La mise en place d'un cycle de conférences est également prévue.

3. La mise en réseau et la création de partenariats

Le village des métiers et des innovations, le cycle de conférences au cours des fêtes maritimes permettront de fédérer les acteurs locaux, de faire émerger de nouvelles idées dans le but de développer des activités économiques nouvelles sur le territoire : gestion des déchets de port et de criée, valorisation des déchets de la mer, développement des énergies renouvelables pour alimenter les équipements à terre, les pistes à creuser sont nombreuses.

Pour lancer cette dynamique, la commune a besoin de recruter une personne à temps complet pour une durée de 12 mois. Sa mission sera de créer des partenariats avec les entreprises, les acteurs du monde maritime, les convaincre de venir participer aux fêtes, d'animer des groupes de réflexions. Cette personne aura aussi pour mission de créer l'exposition dédiée aux métiers de la mer (création des contenus, suivi et collaboration avec les prestataires graphiques et imprimeurs, etc.). Plus largement, cette personne contribuera à l'organisation et la réussite de l'évènement de façon qu'un maximum de personnes vienne sur le site et prenne connaissance du travail des acteurs du milieu marin. Grâce à la dynamique de partenariats engagée avec un certain d'acteurs économiques locaux, l'ambition est, au-delà des fêtes maritimes, la mise en place des projets d'économie circulaire et d'énergies renouvelables.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Type de dépense	Montant HT	Financier	Montant	% du projet
Coordination du projet – emploi CDD 1 an	28 800€	FEAMP	37 920€	40%
Exposition valorisation des métiers de la mer	27 000€	Région	37 920€	40%
Animations scientifiques et	32 000€	Commune	18 960€	20%

conférences				
Communication	5 000€			
Sécurité, surveillance de l'expo	2 000€			
Total	94 800€	Total	94 800€	100%

Discussion : NÉANT.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour :

- VALIDE le projet « VALORISATION ET PROMOTION DES MÉTIERS DE LA MER » et le plan de financement prévisionnel associé ci-dessus.

- AUTORISE le Mme le Maire à solliciter des subventions publiques auprès de tout financeur (Europe notamment FEADER-Leader, DLAL FEAMP, ITI FEDER, Etat, Région, Département...) au nom de la commune de Landéda, relatives au projet mentionné à l'article 1 et selon le plan de financement présenté au titre du DLAL FEAMP et de ses contreparties.

- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents afférents au dossier de demande de subvention relatifs au projet mentionné à l'article 1 et présenté au titre du DLAL FEAMP et de ses contreparties.

- AUTORISE Mme le Maire à supporter/apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet mentionné à l'article 1. En cas d'augmentation significative de l'autofinancement, un nouveau vote du conseil municipal pourrait être nécessaire.

FIN DE SÉANCE 19H45.